

Règlement

Triathlon de l'Etang, 17/09/2023

Le Triathlon de l'Etang est organisé par le VO3 Max Provence Triathlon sous l'égide de la FFTRI, les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTRI et s'engagent à la connaître et la respecter, elle est consultable sur la [Réglementation Sportive de la FFTRI](#).

Inscriptions

- Triathlon distance S (Natation 750m, Vélo 20km, Course à Pied 5km)
- En individuel ouvert à toute personne à partir de la catégorie Cadet (né en 2007 et avant).
- En relais, ouvert à partir de la catégorie Minime (né en 2009 et avant)
- Le nombre de places est limité à 300 participants.
- La date limite des inscriptions est fixée au plus tard le 14 septembre 2023 et devra se faire sur le site internet du chronométrateur Eventicom.
- Les inscriptions sur place seront majorées de 5€.
- Le prix de l'inscription est fixé à 30€ en individuel et 45€ par équipe relais. Un pass-compétition d'un montant de 5€ par athlète pour l'épreuve individuelle et de 2€ pour l'épreuve relais doit être ajouté pour les non licenciés.
- Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète.
- Aucun remboursement ne sera possible, pour quelque motif que ce soit.
- En cas de désistement les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.
- Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.

Retrait des dossards

Pour retirer votre dossard le jour de l'épreuve vous devrez obligatoirement vous munir des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité.
- Non licencié(e)s / Licences loisirs : un certificat médical de « Non contre-indication » à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION » de moins d'1 an.
- Licences fédérations étrangères : votre licence 2023 (pas de certificat médical nécessaire).
- Mineurs : l'autorisation signée du responsable légal est obligatoire pour les non licenciés.
- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par une seule personne le l'équipe sur présentation de la licence FFTRI de l'ensemble des membres de l'équipe.

- Tout document manquant obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.

ATTENTION : un seul dossard sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard.

Assurance, sécurité et responsabilité

- Le Triathlon est une discipline qui demande un certain niveau d'entraînement et une bonne condition physique. Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux accidents, ainsi qu'aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, dus au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou services de police. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconque vis-à-vis de l'organisateur.
- La responsabilité des organisateurs est dérogée dès abandon, disqualification, arrêt sur décision médicale ou autre décision des organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans le parc à vélo.
- Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI ou la Responsabilité civile de l'organisateur.
- Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

Annulation

- En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.
- La veille ou le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou tout autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.
- De même, si pour les mêmes raisons le triathlon devait être transformé (en duathlon, par exemple) ou décalé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable et l'intégralité des droits d'inscription lui restent acquis.

Sportivité et respect

- Il est interdit aux concurrents de recevoir quelque aide extérieure à l'organisation (ce qui exclut toute assistance volante, de type lièvre, accompagnateurs, porteurs d'eau...), sous peine de disqualification.
- Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.
- Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Natation

- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire.
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C.
- Si la natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques ou d'eau de baignade non conforme par exemple, l'épreuve serait remplacée par un duathlon.

Cyclisme

- Le dossard doit être placé sur le dos et être parfaitement visible.
- Le parcours vélo se déroule sur routes ouvertes à la circulation, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.
- L'abri-aspiration sera interdite et sanctionnée par les arbitres.
- Le port du casque à coque rigide, jugulaire fermée, est obligatoire.
- Le parc à vélo sera ouvert et surveillé 1 heure avant le début des courses, et jusqu'à 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. L'accès au parc à vélo est interdit au public ou accompagnateurs. Seuls les concurrents munis d'un dossard auront accès au parc à vélo.

Course à pied

- Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.
- Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.
- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après les zones de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner.

Format relais

- Le relais entre les concurrents se fait par le passage du dossard et de la puce de chronométrage dans l'aire de transition à leur emplacement.

Aire de transition

- Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main jugulaire fermée.
- Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.
- Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après franchissement de la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

Chronométrage

- Le chronométrage est réalisé par la société Eventicom à l'aide d'une puce.
- La puce fournie doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la course.
- La perte de la puce sera facturée 60€.

Droit d'image et données personnelles

- Par leur inscription, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que ses ayant-droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Triathlon de l'Etang 2023, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Classements / Récompenses

- Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses.
- Triathlon S individuel, récompenses aux :
 - 3 premiers au scratch, hommes et femmes distincts.
 - Premier de chaque catégorie hommes et femmes distincts (cadet, junior, senior et master)
 - Premier Berrois
- Triathlon S Relais, récompenses à :
 - Première équipe mixte, hommes et femmes.

Programme de la course

Retrait des dossards	12h00	13h15
Ouverture du parc à vélos	12h30	13h45
Briefing de course	13h45	
Départ	14h00	
Arrivée des concurrents	15h00	16h30
Remise des récompenses	16h45	